

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025rec_CARTON

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/07/2025

Objet : Défense devant le tribunal administratif suite au recours contre permis de construire 25 rue de Metz à Tourcoing

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 17/07/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d_cision CARTON.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

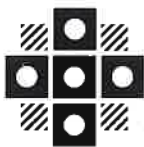
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250717-2025rec_CARTON-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/07/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCPAJI_2025_0222

Défense devant le Tribunal Administratif
suite au recours en excès de pouvoir du
permis de construire un garage au 25 rue
de Metz

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le 9 mai 2025, Monsieur Pascal Germain CARTON a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours pour excès de pouvoir contre le permis de construire PC 059599 24 T0048, autorisant son voisin, résidant au 25 rue de Metz à Tourcoing, à construire un garage de 55 m2.

Il convient de défendre à l'action intentée contre la Ville.

DECIDONS

- de défendre à l'action intentée par Monsieur CARTON contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille, sans ministère d'avocat ;
- de faire représenter les intérêts de la Ville par un agent du service des Affaires Juridiques et du service Urbanisme et Aménagement, le cas échéant.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

17 JUL. 2025

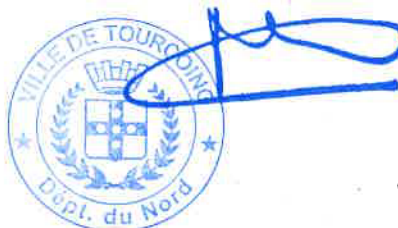
17 JUL. 2025

Envoyée en Préfecture le

Publiée sur le site internet de la Ville le

17/07/2025

Pour la Ville de TOURCOING
Doriane BECUE
Maire



Vita
03 20 233 300

www.tourcoing.fr